



COMMUNIQUÉ PRESSE

2 OCTOBRE 2025

La Global Sumud Flotilla, composée de 44 navires et près de 500 participant·es issu·es d'une quarantaine de pays, transportait nourriture, lait infantile, filtres à eau et médicaments à destination de Gaza. Dix-neuf Suisses, en majorité romands, faisaient partie de l'expédition.

Un convoi pacifique et non violent, comme le prouvent les images de l'interception, dont les participant·es se sont engagé·es à une conduite non violente. Celles et ceux-ci avaient été formé·es à réagir de manière appropriée, c'est-à-dire de manière strictement pacifiste, en cas d'interception.

« L'objectif n'était pas seulement d'acheminer une aide humanitaire, mais de montrer au monde que ce blocus est illégal et doit être brisé. Le fait d'avoir pu atteindre une distance aussi proche des côtes de Gaza, ce qui n'était jamais arrivé, est déjà une réussite en soi », explique Hicham El Ghaoui, président de l'association Waves of Freedom et médecin valaisan.

« Israël sait que cette flottille est légale, que le droit international est de notre côté. Les Nations unies ont déclaré la famine à Gaza et la Cour pénale internationale a rappelé qu'il ne fallait pas entraver l'aide humanitaire. Tel-Aviv sait que son action est illégale, mais agit en toute impunité », ajoute-t-il.

Les forces navales israéliennes ont intercepté la flottille dans les eaux internationales, à environ 100 kilomètres au large de Gaza. « Cette opération est illégale et injustifiable », poursuit Hicham. « Nous étions en lien permanent avec tous les bateaux jusqu'au dernier moment. Puis les forces israéliennes ont utilisé des brouilleurs pour couper les radios et internet. Sur certains navires, les soldats sont montés directement à bord et ont détruit les caméras. Nous avons encore des images des minutes précédant l'interception, où l'on voit les militaires arriver et casser le matériel. Ensuite, tout s'est éteint. »

La flottille transportait entre 100 et 150 tonnes de matériel humanitaire – l'équivalent de trois camions. « Ce n'est pas énorme, mais l'essentiel est ailleurs : c'est un symbole. Tout est bloqué par la terre et par les airs, il ne reste que la mer. Nous avons montré que la liberté de naviguer dans les eaux internationales est bafouée. »

Face à la situation, Hicham estime que « les autorités chercheront surtout à expulser rapidement les participant·es, car la pression est forte : syndicats, dockers, organisations civiles se mobilisent dans toute l'Europe pour faire pression sur les gouvernements ».

Protection juridique et rôle des avocat·es

Tous les participant·es de la délégation suisse sont représenté·es par des avocat·es basé·es en Suisse, sous la coordination de Waves of Freedom Switzerland. Une liste officielle des participant·es et de leurs représentant·es légaux a été transmise au DFAE.

Tout au long de la mission, les avocat·es suisses ont pris contact avec le DFAE ainsi qu'avec les ambassades suisses en Israël, en Grèce, en Jordanie et dans d'autres pays concernés, afin de demander la protection des participant·es et de veiller à ce

que toutes les mesures diplomatiques et juridiques nécessaires soient mises en œuvre pour garantir leurs droits et leur sécurité.

Les représentant·es légaux font office de principaux points de contact pour les autorités suisses et sont en communication continue avec les familles des participant·es de la délégation suisse.

Adalah, le groupe d'avocat·es indépendant basé à Haïfa et spécialisé dans la défense des droits de la minorité arabe en Israël, assure la défense de l'ensemble des participant·es. Or, le 2 octobre à 14h45, Adalah a dénoncé que ses avocat·es avaient été empêché·es d'accéder aux participant·es. Des audiences de détention et d'expulsion ont été entamées directement au port d'Ashdod, sans prévenir les avocat·es et en refusant aux participant·es toute assistance juridique.

Le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) a confirmé être en contact avec les autorités israéliennes après l'interception de la Flottille Sumud. Selon les informations transmises, les personnes arrêtées devraient être conduites au port d'Ashdod pour des formalités administratives. L'ambassade suisse à Tel Aviv cherche à obtenir au plus vite des précisions sur l'identité et le lieu de détention des citoyennes et citoyens suisses concerné·es, et une visite consulaire sera organisée dès que l'autorisation aura été accordée.

Le DFAE rappelle par ailleurs que son assistance consulaire est encadrée par la Loi sur les Suisses de l'étranger. Dans ce cadre, il peut intervenir pour veiller au respect des conditions de détention et des garanties procédurales, mais il n'a pas compétence pour obtenir des mises en liberté ni interférer dans les procédures judiciaires locales. En cas d'urgence, la Helpline du DFAE reste accessible 24h/24 et 7j/7.

La Global Sumud Flotilla a dénoncé un enlèvement illégal, qualifié de crime de guerre en droit international. Intercepter des navires humanitaires en eaux internationales, refuser l'accès à une défense juridique et dissimuler le sort des personnes arrêtées aggravent encore cette violation.

À titre de comparaison, le président sud-africain Cyril Ramaphosa a immédiatement dénoncé l'interception comme une atteinte grave au droit international. Il a exigé la libération de ses ressortissant·es ainsi que la livraison de l'aide humanitaire transportée par la flottille à Gaza. Il a rappelé que l'interception dans les eaux internationales viole la souveraineté des États dont les navires battaient pavillon et qu'elle contrevient à une injonction de la Cour internationale de justice, qui stipule que l'aide humanitaire doit pouvoir circuler sans entrave.

Face à cette clarté, la position du DFAE et de notre gouvernement apparaît timorée et insuffisante. Limiter la réponse suisse à des contacts administratifs ou à un rappel des limites de l'assistance consulaire ne répond pas à la gravité de la situation. Les autorités suisses doivent affirmer sans ambiguïté que l'interception de la Global Sumud Flotilla est illégale, qu'elle constitue une violation du droit international et des droits humains fondamentaux, et qu'elle appelle des sanctions.

Nous attendons de la Suisse une position similaire à celle de l'Afrique du Sud : ferme, explicite et courageuse. Elle doit condamner l'interception illégale dans les eaux internationales et défendre activement le respect du droit international ainsi que la protection effective de ses citoyen·nes.

Délégation suisse

Les bateaux suisses, ainsi que deux autres bateaux accueillant des participant·es suisses, rassemblent l'ensemble de la délégation helvétique. Celle-ci était répartie sur 9 bateaux.

La délégation comprend :

- 19 citoyen·nes suisses
- 3 résident·es en Suisse,
- ainsi que 13 participant·es internationaux ayant rejoint l'équipage suisse.

Répartition par canton (citoyen·nes et résident·es suisses)

- 2 Berne
- 2 Neuchâtel
- 1 Argovie
- 8 Vaud
- 3 Tessin
- 6 Genève

La situation actuelle de la flottille au niveau de la délégation suisse (participant-es)

Les navires suivants ont été confirmés comme ayant été interceptés illégalement :

- Aurora
- Free Willy
- Captain Nikos
- Grande Blu
- All in

Les navires suivants ont perdu le contact il y a plusieurs heures et sont présumés avoir été interceptés illégalement :

- Vangelis
- Wahoo
- Mango
- Selviaggia

Porte-paroles

Hicham El Ghaoui 076 732 92 42

Annie Serrati 078 690 10 82

Leïla Kamel 079 549 58 45

@waves_of_freedom_switzerland

@globalmouvementtogaza.swiss